

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 AOÛT 2013

À une séance extraordinaire tenue le 26 août 2013, à 20 h, à l'emplacement habituel des réunions du conseil, étaient présents :

M. Marcel Corriveau, maire
M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2 (absence motivée)
Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4
M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Le greffier atteste que plus de 12 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Orientations du conseil municipal pour la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2013 à 16 h 30
3. Renonciation en vertu de l'article 116.1 de la loi L.R.Q. C E-20.001
4. Opposition à un règlement de l'Agglomération en vertu de l'article 115 L.R.Q. C E-20.001
5. Greffe – Désignation de signataires – Protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire (MAMROT) pour la mise en œuvre prioritaire des infrastructures et routes du parc industriel François-Leclerc nord
6. Greffe – Désignation de signataires - Protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire (MAMROT) pour les infrastructures favorisant la santé, les loisirs et l'implication des aînés
7. Travaux publics – Approbation des directives de chantier – Rénovation du Centre communautaire Jean-Marie-Roy
8. Dossiers de la Direction générale – Demande de commandite - Préverco
9. Dossiers des Communications
10. Dossiers de la Trésorerie
11. Dossiers du Greffe - Désignation de signataires - Protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire (MAMROT) pour la construction d'un complexe sportif multifonctionnel
12. Dossiers des Ressources humaines
13. Dossiers du Développement économique
14. Dossiers de la Culture
15. Dossiers des Loisirs
16. Dossiers des Bâtiments, parcs et espaces verts
17. Dossiers des Travaux publics
18. Dossiers de l'Urbanisme
19. Avis de motion – à déterminer
20. Adoption d'un premier projet de Règlement - à déterminer
21. Adoption d'un second projet de Règlement - à déterminer
22. Adoption finale d'un Règlement – à déterminer
23. Période de questions des citoyens pour les sujets à l'ordre du jour exclusivement (15 minutes)
24. Période d'intervention des membres du Conseil
25. Clôture de la séance



1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6708, point numéro 1, séance extraordinaire du 26 août 2013

RÉFÉRENCE : Avis de convocation

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 26 août 2013 soit accepté tel que présenté;

QUE constat unanime soit fait que la présente réunion est considérée comme convoquée conformément à la Loi sur les cités et villes et aux usages acceptés;

EN CONSÉQUENCE, les membres du conseil municipal considèrent que l'avis de convocation est bon et valable et y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



2. ORIENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 27 AOÛT 2013 À 16 H 30

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6709, point numéro 2, séance extraordinaire du 26 août 2013

RÉFÉRENCES : Séance du conseil d'agglomération du 27 août 2013 et annexes

CONSIDÉRANT l'ordre du jour proposé par le conseil d'agglomération du 27 août 2013 et que l'obligation pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures de l'étudier en vertu de l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures autorise le maire à intervenir de manière compatible avec les orientations générales de la Ville exprimées par résolution et par l'adoption de son budget et PTI 2013;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures réserve tous ses droits et recours, dont ceux de s'opposer en vertu de l'article 115 de la loi précitée à tout règlement incompatible avec les droits, intérêts et avantages conférés dans le cadre de la reconstitution de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



3. RENONCIATION EN VERTU DE L'ARTICLE 116.1 DE LA LOI L.R.Q. C E-20.001

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6710, point numéro 3, séance extraordinaire du 26 août 2013

RÉFÉRENCES : Séance du conseil d'agglomération du 27 août 2013 et annexes

IL EST PROPOSÉ PAR :
APPUYÉ PAR :
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil municipal renonce à toute opposition en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* L.R.Q. c. E-20.001 concernant le règlement suivant :

(AUCUNE)



4. OPPOSITION À UN RÈGLEMENT DE L'AGGLOMÉRATION EN VERTU DE L'ARTICLE 115 L.R.Q. C E-20.001

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6711, point numéro 4 séance extraordinaire du 26 août 2013

RÉFÉRENCES : Séance du conseil d'agglomération du 27 août 2013 et annexes

(AUCUNE)



5. GREFFE – DÉSIGNATION DE SIGNATAIRES – PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMROT) POUR LA MISE EN

ŒUVRE PRIORITAIRE DES INFRASTRUCTURES ET ROUTES DU PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC NORD

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6712, point numéro 5 séance extraordinaire du 26 août 2013

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT l'octroi d'une aide financière au montant maximal de 14 050 000 \$ par le MAMROT dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités pour la mise en œuvre prioritaire des infrastructures et routes du parc industriel François-Leclerc Nord;

CONSIDÉRANT QUE le projet présenté consistait essentiellement à réaliser le prolongement des infrastructures municipales nécessaires pour le développement du nouveau secteur. Il prévoit l'aménagement de rues incluant notamment la mise en place de conduites d'eau potable et d'égouts, de bassins de rétention, de voirie, d'éclairage et d'utilités publiques;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente à cet effet doit être signé.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser M. Marcel Corriveau, maire, à signer le protocole d'entente entre la Ville et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6. GREFFE – DÉSIGNATION DE SIGNATAIRES - PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMROT) POUR LES INFRASTRUCTURES FAVORISANT LA SANTÉ, LES LOISIRS ET L'IMPLICATION DES AÎNÉS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6713, point numéro 6, séance extraordinaire du 26 août 2013

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT l'octroi d'une aide financière au montant maximal de 100 000 \$ par le MAMROT dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités pour les infrastructures favorisant la santé, les loisirs et l'implication des aînés (Place des générations);

CONSIDÉRANT QUE le projet consistait essentiellement à réaliser l'aménagement extérieur de la maison Omer-Juneau;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente à cet effet doit être signé.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser M. Marcel Corriveau, maire, à signer le protocole d'entente entre la Ville et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



7. TRAVAUX PUBLICS – APPROBATION DES DIRECTIVES DE CHANTIER – RÉNOVATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-MARIE-ROY

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6714, point numéro 6, séance extraordinaire du 26 août 2013

RÉFÉRENCE : MVSAD-2013-4966

CONSIDÉRANT QUE les travaux pour la rénovation du centre communautaire Jean-Marie-Roy sont en cours;

CONSIDÉRANT QUE des changements sont nécessaires au courant de la rénovation, ce qui a entraîné la directive en civil C-05 pour un montant de 23 138,92 \$, taxes non incluses, et la directive en structure SR-05 rev.3 pour un montant de 88 188,60 \$, taxes non incluses.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le surplus de 111 327,52 \$, taxes non incluses, pour les travaux de rénovation du centre communautaire Jean-Marie-Roy, à même les crédits du Règlement d'emprunt n° REGVSAD-2011-263.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



8. DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE – DEMANDE DE COMMANDITE - PREVERCO

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6715, point numéro 8, séance extraordinaire du 26 août 2013
RÉFÉRENCE : MVSAD-2013-4965

CONSIDÉRANT QUE Preverco fête cette année son 25^e anniversaire d'existence;

CONSIDÉRANT QUE pour célébrer cet événement, une soirée et un souper-spectacle aura lieu le 5 octobre 2013 au Théâtre du Capitole de Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette entreprise opère dans le parc industriel François-Leclerc depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE Preverco requiert l'appui de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour faire de cet événement un succès tout en offrant à la Ville une vitrine exceptionnelle;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'accorder une commandite de 1 000 \$ à Preverco pour la célébration de son 25^e anniversaire d'exploitation en échange d'un plan de visibilité.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



9. DOSSIERS DES COMMUNICATIONS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6716, point numéro 9, séance extraordinaire du 26 août 2013

(AUCUN DOSSIER)



10. DOSSIERS DE LA TRÉSORERIE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6717, point numéro 10, séance extraordinaire du 26 août 2013

(AUCUN DOSSIER)



11. DOSSIERS DU GREFFE - DÉSIGNATION DE SIGNATAIRES - PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMROT) POUR LA CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6718, point numéro 11, séance extraordinaire du 26 août 2013

CONSIDÉRANT l'octroi d'une aide financière au montant maximal de 15 000 000 \$ par le MAMROT dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités pour la construction d'un complexe sportif multifonctionnel;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente à cet effet doit être signé.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser M. Marcel Corriveau, maire, à signer le protocole d'entente entre la Ville et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



12. DOSSIERS DES RESSOURCES HUMAINES

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6719, point numéro 12 , séance extraordinaire du 26 août 2013

(AUCUN DOSSIER)



13. DOSSIERS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6720, point numéro 13, séance extraordinaire du 26 août 2013

(AUCUN DOSSIER)



14. DOSSIERS DE LA CULTURE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6721, point numéro 14 , séance extraordinaire du 26 août 2013

(AUCUN DOSSIER)



15. DOSSIERS DES LOISIRS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6722, point numéro 15 , séance extraordinaire du 26 août 2013

(AUCUN DOSSIER)



16. DOSSIERS DES BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6723, point numéro 16 , séance extraordinaire du 26 août 2013

(AUCUN DOSSIER)



17. DOSSIERS DES TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6724, point numéro 17 , séance extraordinaire du 26 août 2013

(AUCUN DOSSIER)



18. DOSSIERS DE L'URBANISME

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6725, point numéro 18 , séance extraordinaire du 26 août 2013

(AUCUN DOSSIER)



19. AVIS DE MOTION – À DÉTERMINER

AVIS DE MOTION NUMÉRO AMVSAD-2013-□, point numéro 19, séance extraordinaire du 26 août 2013

(AUCUN)



20. ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT - À DÉTERMINER

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6726, point numéro 20, séance extraordinaire du 26 août 2013

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2013-□

(AUCUN)



21. ADOPTION D'UN SECOND PROJET DE RÈGLEMENT - À DÉTERMINER

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6727, point numéro 21, séance extraordinaire du 26 août 2013

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2013-□

(AUCUN)



22. ADOPTION FINALE D'UN RÈGLEMENT – À DÉTERMINER

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6728, point numéro 22, séance extraordinaire du 26 août 2013

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2013-□

(AUCUN)



23. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS POUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR EXCLUSIVEMENT (15 MINUTES)

POINT NUMÉRO 23, séance extraordinaire du 26 août 2013



24. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

POINT NUMÉRO 24, séance extraordinaire du 26 août 2013



25. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6729, point numéro 25, séance extraordinaire du 26 août 2013

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De clôturer la séance de ce 26^e jour du mois d'août 2013 à 20 h 08 et de remercier tous les intervenants pour leur collaboration.

Adopté à l'unanimité par les élus votants

Marcel Corriveau, maire

Me Jean-Pierre Roy, directeur général et greffier